

VACATAIRES

dans

la rue !

Pour le droit à la grève !

**Pour la hausse et la régularité
des salaires bruts
des travailleurs et travailleuses
aux horaires flexibles !**

**Pour des chèques repas et des
repas payés aux vacataires !**



Les contrats des vacataires se multiplient dans les services publics. Ces emplois précaires, aux horaires flexibles et payés au SMIC. On suppose bien souvent qu'ils sont une chance pour les étudiant.e.s, en minimisant leurs droits et l'urgence financière qu'ils et elles traversent.

ASSURER LA FLEXIBILITÉ DE SERVICE.

Leur travail consiste à effectuer des tâches diverses, qui ne demandent pas de qualification spécifique. Il sert à assurer le bon fonctionnement du service et surtout à des plages horaires spécifiques, par exemple les heures de grande affluence ou pour rendre accessible le service à des horaires souhaités.

CONTRE DES SALAIRES MAIGRES.

Les vacataires ne sont pas en grève par peur d'avoir une mauvaise réputation dans leur domaine professionnel, par peur de perdre l'emploi et aussi parce qu'elles sont payé.e.s à l'heure. Si tu ne vas pas travailler pendant un créneau, tu es juste remplacé.e et moins rémunéré.e.

EN AYANT DES CONTRATS FRAGILES.

La sélection à ces emplois se fait par niveau d'études. Les vacataires ne remplacent pas les postes des fonctionnaires. Elles n'ont pas les mêmes droits, et n'ont pas les mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires. Les tâches sont le plus souvent répétitives peuvent être complétées par d'autres qui n'entrent pas dans le contrat. Ces accumulations de tâches ne sont pas payées. Même si on peut les qualifier de « nouvelles expériences », elles n'ont pas de valeur dans la construction d'un parcours professionnel.

ON BOSSE AUSSI, ON COTISE !

Mais ces emplois ne permettent pas de cotiser suffisamment pour la retraite, pourtant les travailleurs occupent des postes qui permettent le bon fonctionnement et l'accessibilité des services. En plus de cela, la plupart des vacataires touchent leurs salaires plusieurs mois après avoir travaillé.

SUR DES POSTES NON-QUALIFIÉS AVEC DES DIPLÔMES.

Ces emplois sont souvent occupés par les étudiant.e.s avec un niveau d'études allant de bac+2 à bac+5, qui cherchent un emploi alimentaire pendant les études et ne sont que rarement occupés par les personnes non-diplômées ou à la recherche d'emploi. La logique du « parcours cohérent » engage d'avantage les étudiants dans leurs emplois précaires.